Liminaire CTL du 01 juillet 2021

Vous nous reconvoquez ce jour en CTL après notre boycott de la précédente instance. Nous constatons que cette réunion est encore une fois en distanciel alors que d'autres CTL dans d'autres départements se tiennent enfin en présentiel. Pour une fois le département de l'Hérault est un peu frileux par rapport aux autres.

Ce CTL porte essentiellement sur le NRP et la déclinaison de ces prochaines vagues qui déferlent dans les services détruisant toutes les organisations éprouvées et les projettent vers un avenir plus qu'incertain.

En effet, les conséquences de la première vague n'ont pas été tirées :

- Des services en sous-effectifs,

- Des organisations de travail peu ou pas adaptées aux restructurations que vous nous imposez,

- Des tâches qui plutôt que de simplifier le travail, le complexifie,

- Une éternelle fuite en avant dans vos décisions qui traduisent un profond mépris des conditions de travail des agents.

Solidaires Finances Publiques constate que les collègues ayant subit ou qui vont subir vos choix ne comprennent plus votre stratégie.

Et c'est sans aucun doute pour cela que les agents ressentent un profond malaise et font face à de grandes difficultés. Aujourd'hui vous avez notamment les services de La Mosson et du Millénaire et demain vous aurez les sites de Saint Pons et de Lamalou parmi les plus touchés.

Alors amateurisme ou choix délibéré ?

Solidaires Finances Publiques vous rappelle que lors du dernier CTL pour la présentation du transfert du site de Chaptal vers le site de L'Apollo, vous nous annonciez benoîtement le nombre 30 à 40 de places de parking disponibles pour 237 agents.

Face à notre interrogation, vous nous annonciez : « Les collègues sont à 950 mètres du Millénaire ils n'auront qu'à marcher ».

Ou bien encore : « L'administration n'a pas d'obligation de fournir des places de parking à ses agents ».

Il aura fallu, une pétition, le rassemblement sur le parvis de Montmorency et la tenue d'une assemblée en présence de deux de vos directeurs, pour qu'enfin vous écoutiez les justes revendications des agents.

Alors amateurisme ou choix délibéré ?

Et maintenant si nous prenons l'ordre du jour de ce CTL,

par exemple, vous nous aviez annoncé en CTL, le transfert au 01 janvier 2022 de la gestion des centres hospitaliers de Bédarieux, Lamalou et Saint Pons vers le site du CHR Ouest Hérault .

Voilà que vous choisissez aujourd'hui de l'avancer au 01 septembre 2021, dans l'impréparation la plus totale, et après la publication du mouvement nous comprenons bien que ces postes ne pourrons pas être pourvus au 01 septembre.

Alors amateurisme ou choix délibéré ?

Autre exemple, la création du CGC Métropole avec le transfert des trésoreries de Castries et Mauguio, qui plutôt que de rejoindre directement les locaux définitifs du site de Montmorency, seront provisoirement installées dans les locaux du CDC à 300 mètres de là.

Cette décision prête à sourire : très bien pour la cohésion de groupe ! Vous nous direz que ce n'est pas bien grave, dans moins d'un an ils déménagent à nouveau !

Vous auriez pu éviter tout cela en reportant ou en annulant cette opération de fusion.

Alors amateurisme ou choix délibéré ?

De simples exemples qui nous amènent à nous poser cette question.

Dans une période de crise sanitaire, d'incertitude immobilière au niveau local, vous avez fait le choix délibéré de maintenir toutes les opérations NRP alors qu'au plan national la quasi-totalité des directions locales ont fait le choix plus responsable d'étaler voire de différer cette réforme.

Bien que nous nous opposions fermement au NRP nous nous demandons :

Pourquoi tant de précipitation ?